

des subsides. Franchement, M. l'Orateur, il y a lieu de penser, et cela est bien regrettable pour notre province, que cet espoir que le parti libéral n'a cessé d'exprimer par ses chefs en cette chambre que le gouvernement libéral d'Ottawa réglerait cette question, est un vain espoir. Nous devons nous demander aujourd'hui à quoi ont servi la grande conférence interprovinciale de M. Morcier, la conférence de M. Parent, les adresses de cette chambre, l'étude du ministre de la Colonisation et des Travaux publics, les paroles des trésoriers provinciaux qui, d'année en année, n'ont cessé de parler de leurs espérances.

Quant au deuxième moyen suggéré par M. Duffy, celui d'obtenir une part de la somme payée par les Etats-Unis au Canada pour l'indemnité des pêcheries, il ne me paraît pas avoir jamais revêtu une forme bien tangible et bien pratique. La conversion de la dette est un moyen que le cabinet que j'ai eu l'honneur de présider, avait fait sanctionner par cette chambre (60 Vict. ch. 2), et commencé à adopter. Nos adversaires n'approuvaient pas alors ce que nous faisons. Arrivés au pouvoir, ils ont continué et renouvelé les contrats, savoir, avec la banque de Montréal, assumant la pleine et entière responsabilité de notre politique. Comme résultat jusqu'à présent, le trésorier nous donne comme chiffre la réduction de l'intérêt sur notre dette provinciale, par suite de la conversion effectuée jusqu'à ce jour, la somme de \$35,454,82.

Lors de son dernier discours sur le budget, M. Duffy disait que depuis quelque temps le gouvernement avait attendu une occasion de consolider et convertir notre dette publique dans l'espérance de réduire nos charges d'intérêt : il disait que depuis les 3 ou 4 dernières années, le marché a été très peu favorable et que les taux d'intérêt étaient excessivement élevés dans le monde entier par suite de différentes causes qu'il indiquait. Le trésorier actuel n'est pas bien explicite sur cette question, mais l'on voit qu'il continue cette politique commencée par ses prédécesseurs. Il ont été désirable, cependant, qu'il nous fit part de ses intentions et de ses

prévisions. A tout événement, je ne puis que souhaiter que par une action opportune et judicieuse de la part du gouvernement de cette province, les espérances que nous avons eues lorsque cette loi a été adoptée, se réalisent et que l'intérêt de notre dette sera ainsi notablement diminué.

## Rapports avec Ottawa

L'hon. trésorier se plaint du ministre des Finances du Canada, qui l'a avorté, dit-il, qu'à compter du 1er janvier 1904, l'intérêt sur des fonds en fidéi-commis appartenant à la province au montant de \$412,314,25, serait payable au taux de 4 p. c., au lieu de 5, et cela jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'à ce que le capital du fonds soit payé à Québec en entier. L'hon. trésorier espère ici encore que le gouvernement du Dominion continuera de payer l'intérêt sur ces fonds au taux de 5 p. c., et nous dit que la province de Québec doit au Dominion la somme de \$1,066,325,11 sur laquelle elle a payé l'intérêt au taux de 4 p. c. Pour ce qui est de l'action de l'hon. ministre des Finances, le trésorier nous déclare qu'il n'a certainement pas "l'intention de réduire l'intérêt sur ces fonds ni d'en laisser transporter le capital au crédit de notre compte avec le gouvernement, sans avoir soumis la chose au tribunal compétent."

Tout cela est bien étrange. M. l'Orateur, et prête à quelques réflexions. A part du fait que c'est le même parti qui est au pouvoir à Ottawa et à Québec, il y a le fait que le premier ministre de cette province passait pour être l'homme du choix du premier ministre du Canada, sir Wilfrid Laurier. J'ai lu même quelque part, qu'un ex-ministre fédéral aurait déclaré que virtuellement le choix du premier ministre de Québec avait été fait par sir Wilfrid Laurier. Comment alors peut-on expliquer tant sur cette question de la réduction des intérêts que sur celle du rajustement des subsides, que le gouvernement de Québec ait si peu d'influence auprès de celui d'Ottawa, et qu'il soit maintenant obligé de déclarer qu'il entend même sur cette question des intérêts, en appeler au besoin aux tribunaux ?